SOS Chauves-souris

Guide d'intervention

Groupe Mammalogique Normand

www.gmn.asso.fr

© C. Rideau

Colonie de Grand Murin

Préambule

Grâce aux différentes actions de sensibilisation et de protection menées depuis plusieurs années, les chauves-souris bénéficient d'une meilleure image qu'auparavant et sont davantage prises en compte dans les différents projets et activités anthropiques. Les associations d'étude et de protection de ces mammifères sont ainsi de plus en plus sollicitées par les particuliers et les collectivités ayant décelé dans leurs propriétés la présence de chauves-souris et souhaitant obtenir des informations et conseils. Le Réseau SOS Chauves-souris est là pour leur répondre. Constitué de bénévoles, il est coordonné en Normandie par le Groupe Mammalogique Normand, association Loi 1901 consacrée à l'étude et à la protection des mammifères sauvages depuis 1978.

Le Plan National d'Actions Chiroptères (programme de conservation des chauves-souris instauré par le Ministère en charge de l'Environnement) et sa déclinaison normande, le Plan Interrégional d'Actions en faveur des Chiroptères (PIAC) prévoient de développer et d'optimiser le fonctionnement du réseau SOS Chauves-souris, qui joue un rôle majeur dans la protection des colonies et l'amélioration des connaissances sur les espèces et leur répartition.

Ce guide a été élaboré pour répondre à ces objectifs. Destiné à toute personne souhaitant s'impliquer dans la protection des Chiroptères, il fournit les connaissances nécessaires pour répondre à un SOS, présente les principales situations rencontrées lors d'interventions et propose des pistes pour faciliter la cohabitation entre les chauves-souris et leurs hôtes.

Sommaire

Devenir correspondant local du réseau SOS Chauves-souris 1

Connaître les chauves-souris 1

Cycle de vie 2

De multiples cachettes 4

Des espèces menacées 5

Des espèces protégées 5

Clé de détermination simplifiée des Chauves-souris de Normandie 6

Comment aborder un SOS ? 9

Un scénario : une solution ! 11

Répondre aux questions les plus fréquentes 32

Transmettre ses interventions 34

Fiche de liaison Normandie 35

Contacts utiles 39

Pour aller plus loin… 39

Sites internet 39

Références bibliographiques 40

Devenir correspondant local du réseau S.O.S. Chauves souris

La mission d'un correspondant local du réseau SOS chauves-souris est de conseiller les propriétaires sur des méthodes simples pour une bonne cohabitation avec les Chiroptères.

Le correspondant local est susceptible d'être contacté par le Groupe Mammalogique Normand pour la prise en charge d'un ou plusieurs appel(s) SOS, généralement dans un rayon de 20 km autour de son domicile. A noter que la plupart des appels sont reçus durant la période printemps/été, saison de reproduction des chauves-souris avec un regroupement des colonies dans le bâti.
Un correspondant local doit disposer d'un minimum de connaissances sur la biologie et l'écologie des chauves-souris, être à l'écoute, recueillir les informations nécessaires pour apporter une réponse adaptée, et transmettre le bilan de son intervention au coordinateur.

Pour intégrer ce réseau et devenir correspondant local, contactez le Groupe Mammalogique Normand (cf. page 39).

Connaître les chauves-souris

Les chauves-souris sont des mammifères. Elles en présentent toutes les caractéristiques, comme la présence de poils et de mamelles. Au sein des mammifères, elles appartiennent à l'ordre des Chiroptères, du grec *kheir* : «main » et *ptéron* : « aile ». Ces espèces ont en effet pour particularité de voler avec leurs mains. Leurs ailes portantes leur permettent un vol actif comparable à celui des oiseaux. Ce sont d'ailleurs les seuls mammifères au monde a être dotés de cette étonnante capacité.

Grand Murin

© P. Sabine & F. Deschandol

Ces ailes sont constituées d'une fine membrane de peau (appelée patagium) reliant le corps, la queue et les quatre membres jusqu'au bout des doigts. Les doigts des « mains » ou membres antérieurs sont d'ailleurs très allongés à l'exception du pouce, avec lequel elles s'agrippent aux parois.

Contrairement aux croyances populaires, les chauves-souris ne sont pas aveugles, elles possèdent des petits yeux fonctionnels, cachés dans la fourrure, qui leur permettent de percevoir les grandes lignes de leur environnement au crépuscule.
Cependant, pour s'orienter et chasser dans l'obscurité, elles utilisent l'écholocation. Comparable à un radar, les chauves-souris émettent un signal ultrasonore, qui en ricochant sur un obstacle, se modifie et revient à leurs oreilles, leur apportant ainsi de nombreuses informations sur leur environnement comme la taille, la distance voire la nature de l'obstacle. Ce système d'écholocation est si performant qu'il permet aux chiroptères de détecter un cheveu !

Les chauves-souris européennes se nourrissent presque toutes d'insectes et d'araignées, qu'elles chassent dès la tombée de la nuit.

Cycle de vie

Le cycle de vie des chauves-souris est rythmé par les saisons et par la disponibilité en proies.

Hiver

© GMN

Oreillard roux en hibernation

Les insectes se raréfiant, les chauves-souris ne peuvent plus se nourrir et entrent en léthargie. La température de leur corps s'abaisse considérablement, et tous les mécanismes physiologiques sont extrêmement ralentis (rythme cardiaque, respiration, …) en hibernation. Elles sont alors très fragiles. Tout dérangement peut leur être fatal, en raison de la dépense énergétique qu'un réveil entraînerait. Elles recherchent donc pour survivre des lieux calmes où les températures (hors gel) et l'humidité sont constantes (caves, souterrains, anciennes carrières...).

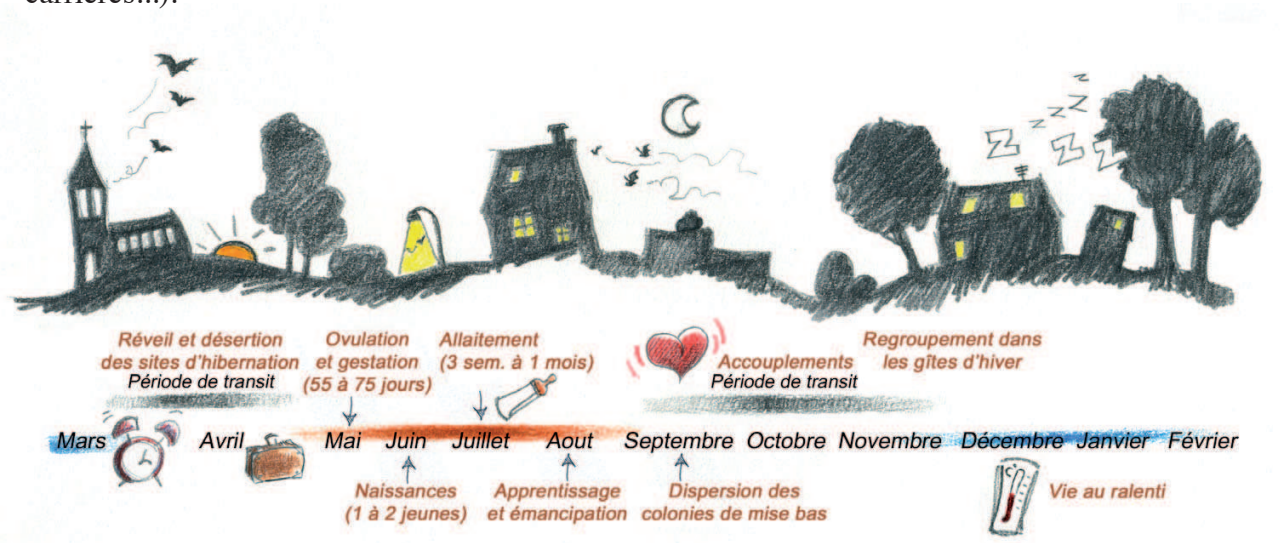

© Céline Lecoq - CPIE du Cotentin d'après la Plaquette SFEPM.

Printemps

Dès les premiers beaux jours, avec le retour des insectes, les chauves-souris sortent de leur repos et quittent leurs "quartiers d'hiver". Elles reprennent alors leurs activités de chasse. Durant l'hiver, elles ont perdu près du tiers de leur poids, elles doivent donc manger d'importantes quantités d'insectes.

Eté

Progressivement, elles regagnent les gîtes d'été. Les femelles se regroupent alors en colonies, dans des gîtes de mise bas (= gîte de reproduction) pour mettre au monde un unique jeune (rarement deux). Chaque espèce a ses préférences. Les Rhinolophes recherchent des volumes assez importants, comme des combles par exemple, dans lesquels ils peuvent se suspendre librement et se déplacer en vol. En revanche, les Pipistrelles et les Sérotines recherchent des fentes de bâtiments, ou de rochers. Une Pipistrelle commune peut s'introduire dans un interstice d'1 cm de large et 2 cm suffisent à une Sérotine commune. Ces lieux doivent être suffisamment chauds pour permettre le développement rapide des jeunes. Les mâles eux se tiennent à l'écart, souvent isolés ou rassemblés en petits groupes de quelques individus.

© B. Burnouf

Colonie de mise-bas de Grand Murin

Les mères allaitent les petits durant quatre à six semaines, après quoi ils doivent apprendre à voler et à chasser eux-mêmes.

© GMN

Deux Murins à moustaches cachés dans une fente

Automne

La fin de l'été et l'automne sont des périodes de chasse intense durant lesquelles les chauves-souris accumulent des réserves de graisse en prévision de l'hibernation. C'est également la saison des accouplements, le sperme étant conservé par la femelle jusqu'au printemps suivant, où se produit alors une fécondation différée.

De multiples cachettes !

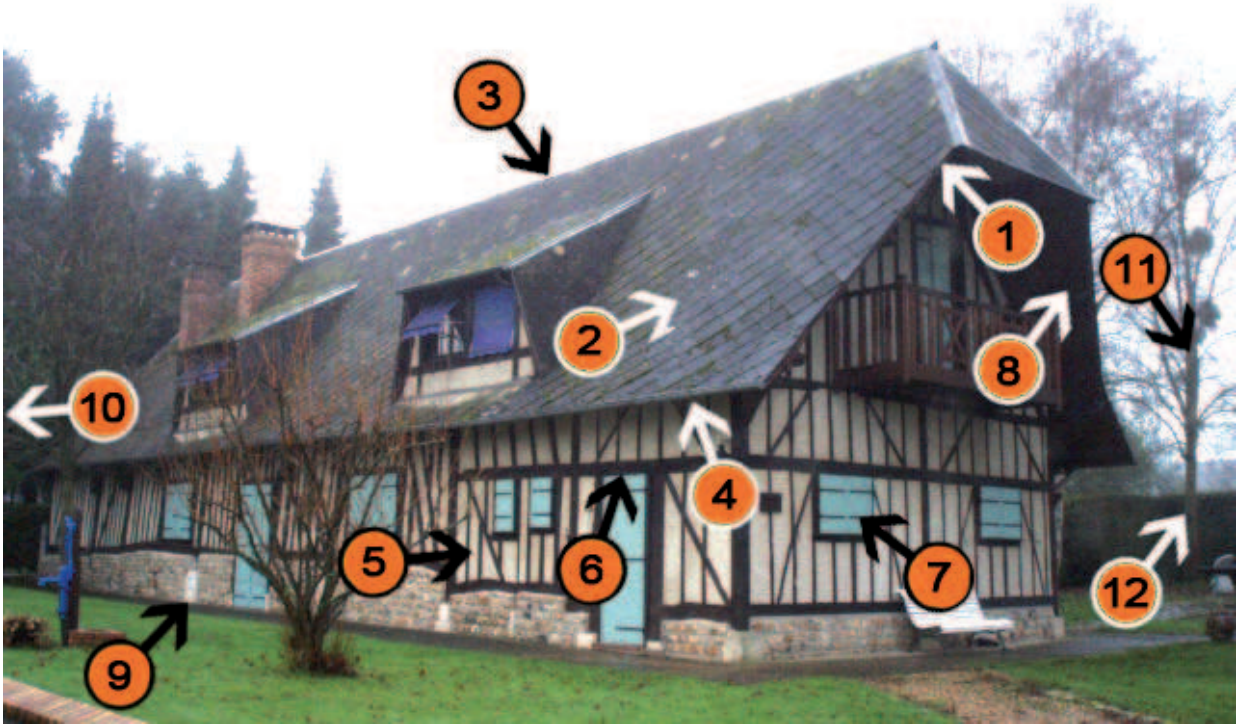

© E. Sauvage

1 - Combles et greniers
2 - Sous les matériaux de couvertures
3 - Sous le faîtage
4 - Sous les rebords du toit
5 - Fissures ensoleillées
6 - Linteaux des portes
7 - Derrière les volets
8 - Interstices dans la charpente
9 - Caves et soupiraux
10 - Grange
11 - Trous d'arbres
12 - Sous l'écorce des arbres

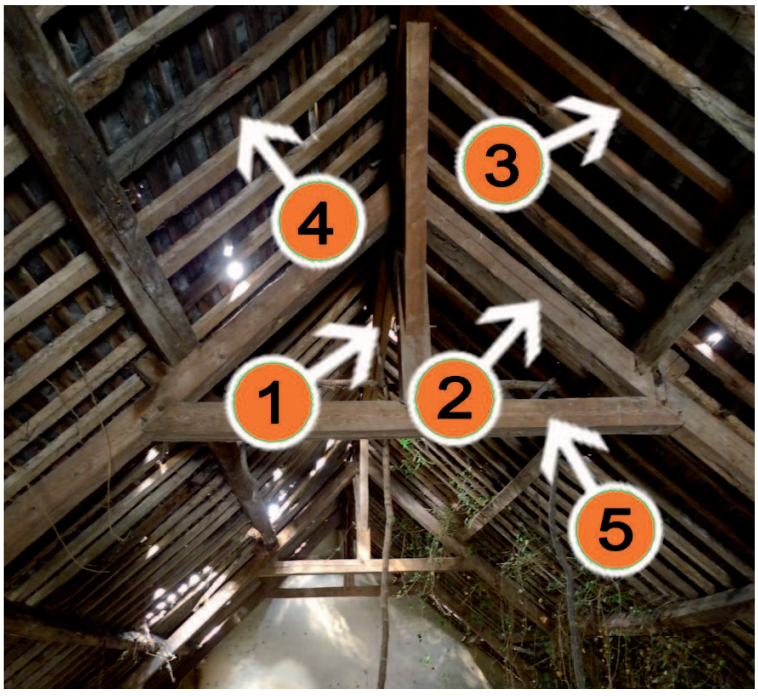

© E. Sauvage

1 - Panne faitière
2 - Arbalétrier
3 - Chevron
4 - Volige
5 - Entrait

Des espèces menacées

Toutes les espèces de chauves-souris européennes et donc françaises sont quasi exclusivement **insectivores**.

© Céline Lecoq - CPIE du Cotentin

Ainsi, la nuit, elles prennent le relais des oiseaux insectivores diurnes comme les hirondelles.
Les chauves-souris jouent un rôle important dans la régulation des populations d'insectes, notamment de moustiques et d'invertébrés néfastes aux cultures (Noctuelles, Pyrales …). Ce sont des « insecticides » naturels très performants ! La Pipistrelle commune par exemple peut manger en une nuit l'équivalent de 600 moustiques !

Par ailleurs, les chauves-souris possèdent de vastes domaines vitaux et utilisent des milieux variés : zones humides, bocage, forêt, bâti… . Leur protection contribue donc à celle de nombreuses autres espèces. On parle d'espèces « parapluie ».

Malheureusement, depuis la seconde moitié du vingtième siècle, les populations européennes de chauves-souris ont vu leurs effectifs s'effondrer.
Plusieurs facteurs participent à ce déclin : disparition de leurs habitats (destruction de haies, déboisement, infrastructures, …), dérangement au sein des gîtes, raréfaction de leur ressource alimentaire (utilisation de pesticides), emploi de produits toxiques pour le traitement des charpentes, collisions routières ou encore destruction directe.
Les chauves-souris ont peu de prédateurs naturels (chat, chouette effraie, fouine).

Des espèces protégées

Face à ce déclin et aux nombreuses menaces qui pèsent sur les chauves-souris, la France et la communauté internationale ont mis en place des réglementations visant la protection de ces espèces.

En vertu de la loi 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la Protection de la Nature et de son décret d'application en date du 25 novembre 1977, toutes les chauves-souris françaises sont intégralement protégées sur l'ensemble du territoire national depuis l'Arrêté Ministériel du 17 avril 1981 : il vise à interdire totalement leur « destruction, mutilation, capture ou enlèvement », qu'elles soient vivantes ou mortes, leur « transport, colportage, utilisation, vente ou achat ». En outre, la destruction de leurs gîtes de reproduction est passible de sanctions pénales.

De plus, le dernier Arrêté ministériel du 23 avril 2007 intègre aussi la protection de leurs habitats : « Sont interdits sur le territoire national et en tous temps la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier de ces mammifères non domestiques ».

En complément de cette règlementation, le Ministère en charge de l'Environnement a mis en œuvre un Plan National d'Actions en faveur des Chauves-souris en 1999-2004, renouvelé sur 2008-2013. Ce plan s'appuie sur 3 axes de travail : l'amélioration des connaissances, la protection et la sensibilisation.

Au niveau international, les chauves-souris sont également protégées via la Directive européenne «Habitats-Faune-Flore» n°92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, la Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe et la Convention de Bonn du 23 juin 1979 relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

Pour le détail des textes, consulter le site internet Légifrance, service public de la diffusion du droit français: **http://www.legifrance.gouv.fr/**

Clé de détermination simplifiée des Chauves-souris en Normandie

Vingt et une espèces de chauves-souris sont connues en Normandie.
L'identification de ces espèces n'étant pas toujours aisée, en particulier en milieu bâti, la clé de détermination simplifiée proposée ici devrait vous permettre de différencier les grands groupes de chauves-souris présents en Normandie.
Pour aller plus loin dans les critères d'identification, contacter le GMN qui pourra vous fournir des ressources documentaires complémentaires.

(silhouettes taille réelle)

Petite chauve-souris

Grande chauve-souris

Clé de Détermination Simplifiée
Chauves-souris de Normandie

Chauves-souris de grande taille

Taille du corps supérieure à celle d'une pellicule photo

T* : Longueur de l'animal comprenant le corps et la tête (sans les oreilles).

- Ventre blanc contrasté avec le dos gris brun.
  Gros museau rose.

Le Grand Murin

- Pelage roux long et soyeux.
  Peu de contraste entre ventre et dos.
  Museau et oreilles noirs.

Les Sérotines

- Pelage ras lustré sans contraste entre le ventre et le dos.
  Museau et oreilles larges marron foncé.
  Espèce arboricole, très rare à observer.

Les Noctules

- Nez en forme de fer à cheval.
  Suspendue tête en bas, pend librement dans le vide.

Le Grand Rhinolophe

A savoir ! En été, les colonies de Grand Rhinolophe cohabitent souvent avec celles d'une autre espèce : le Murin à oreilles échancrées.

Textes : E. Sauvage / Conception graphique : A. Hurel
Crédits photos : P. Spiroux (Barbastelle, Grand Murin, Sérotine); F. Schwaab (Noctule, Grand et Petit Rhinolophe, Oreillard); L. Biegala (Murin de Bechstein); GMN.
Clé de détermination inspirée du guide technique du Groupe Mammalogique Breton «Opération refuges pour les chauves-souris».

Chauves-souris de petite taille

Taille du corps équivalente à celle d'une pellicule photo

- Très petite chauve-souris.
  Pelage brun non contrasté entre le dos et le ventre.
  Petites oreilles et museau noirs.

Les Pipistrelles

- Pelage plus clair sur le ventre que sur le dos.
  5 espèces en Normandie

Les petits Myotis

- Oreilles démesurées qui se rejoignent à leur base au milieu de la tête.
  Ventre blanchâtre.
  En hibernation les oreillards replient leur oreilles sous les ailes.

Les Oreillards

- Grandes oreilles qui dépassent largement le museau et ne se touchent pas à leurs base.
  Ventre blanchâtre.
  Espèce arboricole, très rare à observer.

Le Murin de Bechstein

- Pelage et peau noirs.
  Face noire «aplatie».

La Barbastelle

- Nez en forme de fer à cheval.
  Suspendue tête en bas, pend librement dans le vide.

Le Petit Rhinolophe

A savoir ! En hibernation, le Grand et le Petit Rhinolophe s'enveloppent dans leurs ailes, tels des cocons noirs suspendus.

Comment aborder un S.O.S.?

Lors d'un appel, ne pas prendre à la légère la demande. Evitez d'ironiser ou de trop vite signaler que les chauves-souris sont protégées. Adoptez une attitude d'écoute bienveillante et attentive. Laissez l'interlocuteur exposer son problème !

Ensuite posez des questions afin de cerner au mieux la situation. Tentez d'avoir le maximum d'informations : type d'observation (visuelle ou auditive), nombre d'individus, description, localisation, accessibilité, individu blessé ou non, … . Déterminez autant que possible s'il s'agit bien d'un problème lié aux chauves-souris et non à des souris ou autres animaux en faisant bien décrire ce qui est vécu. N'hésitez pas, lorsque c'est possible, à demander à l'interlocuteur de prendre une photo pour déterminer l'espèce concernée. Faire préciser la localisation et la saison des observations. Toutes ces informations sont indispensables pour identifier la nature du problème et proposer une solution. A l'issue de l'intervention, ne pas oublier de noter ces éléments sur « la fiche de liaison » à remettre au GMN (cf. page 34).

Ensuite, selon l'écoute de l'interlocuteur, vous pouvez le rassurer par des arguments concernant la non dangerosité des chauves-souris et leur mode de vie. Ne pas hésiter à mettre en avant les connaissances scientifiques que vous avez sur ces animaux. Souvent, le problème est d'ordre psychologique. Le simple fait de découvrir la présence de ces animaux dans leur habitation n'est pas supportable par certaines personnes.

Si vous avez affaire à quelqu'un qui subit de réelles nuisances (par exemple liées aux déjections), évoquer des aménagements possibles. Si cela ne suffit pas, proposer de passer (dans des délais aussi rapides que possible). Même si un déplacement n'est pas toujours nécessaire, pensez qu'une visite sur place aura beaucoup plus d'impact qu'une conversation de quelques minutes au téléphone.

NB : Si vous ne pouvez vous rendre sur place, passez rapidement le relais au GMN qui contactera un autre correspondant local.

A cette étape, se référer à la page 11 pour voir quelle solution adopter.

L'attitude scientifique peut aider :
venir avec des livres, un document de présentation des chiroptères que vous pourrez laisser en partant (poster, plaquette, …), avec un détecteur d'ultrasons (et identifier ainsi l'espèce), montrera que vous savez de quoi vous parlez.

Outils de communication

© GMN

Garder un ton rassurant et se montrer sûr de soi aidera à la communication. Vous pouvez même espérer valoriser la situation : tout le monde n'a pas des chauves-souris chez soi. C'est le signe d'une bonne qualité de l'environnement et c'est de moins en moins commun si on considère que ces espèces se raréfient. Rappeler le côté positif de la présence des chauves-souris consommatrices d'insectes et notamment de moustiques (montrer des restes de chitine dans des crottes confirmera l'information). Signaler la possibilité d'utiliser le guano comme engrais (une poignée par m^2), d'ailleurs commercialisé dans certains pays.

N'oubliez pas de demander à l'interlocuteur comment il a obtenu les coordonnées du GMN, cela peut être utile !

© GMN

Le guano est un engrais naturel très puissant.

Un scenario : une solution !

Les différentes fiches de ce guide présentent les situations les plus fréquemment rencontrées lors des interventions SOS Chauves-souris. Chacune fournit une explication au scenario et propose des solutions et des conseils à apporter aux propriétaires.

Il est considéré par défaut, que le déplacement sur site est nécessaire pour connaître la configuration des lieux, évaluer la situation et discuter avec le propriétaire. A noter qu'une visite sur place est souvent plus utile qu'une simple conversation téléphonique.

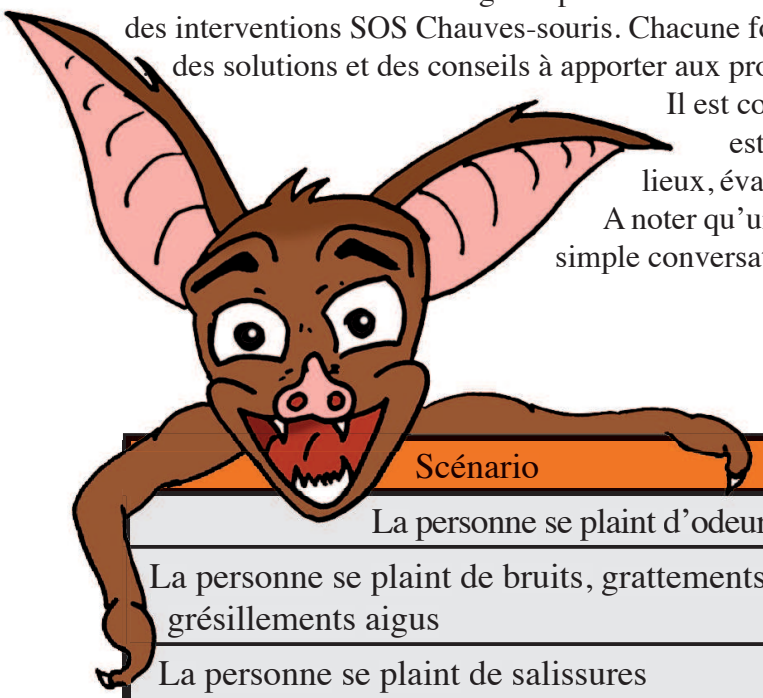

Scénario	Fiche situation	Page
La personne se plaint d'odeurs	1 - Odeurs	13
La personne se plaint de bruits, grattements, grésillements aigus	2 - Bruits	14
La personne se plaint de salissures (guano, urine)	3 - Salissures	15
La personne a une peur bleue des chauves-souris	4 - Phobie	17
La personne souhaite vendre ou acheter une maison avec des chauves-souris	5 – Vente/achat maison	18
La personne souhaite traiter sa charpente	6 – Traitements	19
La personne prévoit des travaux alors que des chauves-souris sont présentes	7 - Travaux	21
La personne a trouvé une ou plusieurs chauves-souris dans les pièces habitées de la maison.	8 – Chauves-souris dans une pièce habitée	23
La personne a trouvé une chauve-souris au sol simplement affaiblie	9 – Découverte d'un individu	25
La personne a trouvé une chauve-souris au sol blessée	9 – Découverte d'un individu	27
La personne a trouvé un cadavre de chauve-souris	9 – Découverte d'un individu	27
La personne menace de détruire la colonie	10 – Dernier recours	28
Chauves-souris dans les arbres et les ponts	11 – Cas particuliers	29

Proposer une convention !

N'hésitez pas à proposer aux propriétaires intéressés une convention de protection de la colonie pour assurer la conservation et le suivi du site sur le long terme. Deux types de convention peuvent être proposés :

- Espèces patrimoniales (Grand et Petit Rhinolophe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle, Murin de Bechstein (arbres)) : une convention de gestion entre le GMN/le propriétaire et en fonction des situations un deuxième gestionnaire (Conservatoire d'Espaces Naturels, Parcs Naturels Régionaux,…)
- Espèces non patrimoniales (toutes les autres) : une convention de type « refuge pour les chauves-souris ».

Pour plus d'information : www.sfepm.org/refugepourleschauvessouris.htm

Le GMN pourra vous fournir des conventions type à présenter aux propriétaires.

Fiche situation N°1 : Odeurs

Scénario :

La personne se plaint d'odeurs fortes et gênantes.

Explication :

Présence d'une colonie importante, mauvaise ventilation.

Les plaintes à propos d'odeurs sont souvent liées à d'importantes colonies de reproduction (+100 individus) présentes depuis plusieurs années. Généralement, l'odeur n'est perceptible que temporairement pendant les quelques semaines précédant l'envol des jeunes et lors de fortes chaleurs.

Le guano (fèces) n'engendre des problèmes d'odeur que dans les cas où les déjections s'entassent rapidement dans une pièce mal ventilée et si leur volume est important (cas des grandes espèces comme le Grand Murin et la Sérotine commune).

L'urine peut engendrer de fortes odeurs en particulier lorsqu'elle imbibe les matériaux d'isolation et d'habillage, ou qu'elle s'accumule dans une pièce mal ventilée. Elle peut être à l'origine de la coloration brunâtre d'une poutre ou d'une pierre sans pour autant les détériorer.

Solution :

C'est l'un des cas les plus difficiles à régler, surtout quand il se déclare dans des lieux inaccessibles, comme dans les espaces laissés dans certaines cloisons, derrière des habillages de mur, entre la couverture et l'isolant ou sous la toiture dans les combles où aucun nettoyage ne peut être effectué. Dans ce cas, il faut tenter de trouver une solution technique: améliorer la ventilation, éviter l'imprégnation de l'urine dans des matériaux poreux, et si besoin, changer partiellement l'isolation (par exemple remplacer la laine de verre imbibée) et tenter d'empêcher les chauves-souris d'utiliser ces espaces en localisant les accès et en les obturant. Il est indispensable de réaliser ces travaux en période d'absence des animaux, en général d'octobre à mars. Toutefois, certaines espèces peuvent aussi être présentes en hiver (pipistrelles notamment). Une intervention est recommandée lors d'une soirée très douce, après l'envol de la colonie en tout début de printemps ou fin septembre lorsqu'il n'y a pas de jeunes non volants.

Le correspondant local peut aider à la réalisation de ces travaux légers (repérage, obturation des accès, …) mais ceux-ci restent à la charge du propriétaire.

Lorsqu'une intervention est possible dans des endroits accessibles : proposer la pose d'une bâche « respirante » (tressée) pour recueillir les déjections (le guano constitue un très bon engrais pour le jardin) et faciliter le nettoyage annuel ou pluriannuel. Celui-ci peut être assuré par le correspondant local (ou un autre bénévole) si l'occupant des lieux ne peut s'en charger. Cependant, pour s'affranchir complètement des problèmes d'odeur, les travaux mentionnés ci-dessus seront nécessaires.

Si les propriétaires ne veulent rien entendre et menacent de détruire la colonie, se référer à la mesure « dernier recours » page 28.

Fiche situation N°2 : Bruit

Scénario :

La personne se plaint de bruits, de « grattements », de « grésillements aigus » qui l'empêchent de dormir.

Explication :

Les colonies de plusieurs dizaines d'individus peuvent générer des nuisances sonores surtout si elles se sont installées contre le mur ou au-dessus du plafond d'une chambre à coucher ! En juin et juillet, au moment de l'élevage des jeunes, des petits cris et des bruits de « grattements » se font entendre. Chaque retour de femelle allaitante au gîte déclenche l'agitation des jeunes. Si la colonie s'installe ailleurs que dans les murs ou les plafonds des chambres, les problèmes de bruit deviennent moins gênants.

Solution :

Les problèmes de bruit sont difficilement solubles et surviennent lorsque les murs sont peu épais, que l'isolation phonique du bâtiment est faible (ce qui est souvent le cas des maisons modernes), notamment lorsque les animaux sont présents juste derrière l'habillage au niveau des plafonds. Il faut donc être compréhensif et rassurer les personnes en insistant sur la nature saisonnière des nuisances et sur le fait que les chauves-souris ne grattent pas (même si les bruits entendus ressemblent à des grattements), ne dégradent pas et ne rongent pas les matériaux. Il s'agit simplement de bruits liés à leurs déplacements et à leurs interactions sociales.

Si les nuisances sont vraiment insupportables, quatres solutions éventuelles :
- Si c'est envisageable, proposer à la personne de dormir dans une autre chambre
- Proposer des travaux d'isolation sonore localisée (plancher des combles au dessus de la chambre)
- Réserver une partie des combles aux chauves-souris au-dessus d'une pièce non utilisée la nuit
- Ou se référer à la fiche « derniers recours » page 28.

Rappel : Tout aménagement doit être réalisé en l'absence des chauves-souris !

Fiche situation N°3 : Salissures

Scénarios :

1 - La personne se plaint que du guano tombe dans une pièce, sur un objet, sur un appui de fenêtre, au bas d'un mur, ou encore que le guano colle aux murs (c'est le cas en général du guano des pipistrelles), ou aux fenêtres.

2 - La personne se plaint de l'accumulation de guano dans les combles.

3 - La personne se plaint de taches d'urine sur sa charpente, ou sur les murs.

Explication :

Comme tout individu vivant, les chauves-souris produisent des déjections. Contrairement à celles des rongeurs, leurs fèces sont très friables et sèches car constituées de restes non digérés d'insectes composés de chitine. Le guano est facilement nettoyable. Il constitue par ailleurs un engrais naturel très efficace qui peut-être utilisé au jardin à condition de respecter le dosage (1 poignée par m^2).

En présence de grosses colonies, une coloration de la charpente ou du mur due à l'urine peut apparaître sous forme d'auréoles brunes à l'endroit où les chauves-souris se regroupent. Pas de panique, l'urine ne détériore pas le bois des charpentes. La présence séculaire d'importantes colonies dans des châteaux ou églises prouve qu'une longue colonisation ne nuit pas à la bonne santé du bâtiment. Toutefois, dans le cas où des matériaux poreux d'habillage de mur sont touchés (cas typique d'auréoles sur des plaques de placoplâtre), il faut intervenir.

Solution :

1 - La chute de guano sur un objet peut-être déviée par la pose d'une planchette juste au-dessus. La chute de guano au niveau du trou d'envol peut, là aussi être résolue par la pose d'une planche ou d'une gouttière bouchée à ses extrémités, à quelques dizaines de centimètres sous l'accès au gîte. Un coup de balayette une fois par an permettra de récupérer les déjections et ainsi de protéger les appuis de fenêtres ou la terrasse. Ceci implique néanmoins que le trou de sortie soit accessible avec une échelle !

Le guano peut tomber sur des objets.
Pas de panique, le guano ne tâche pas !

© GMN

2 - Dans le cas de la présence d'une colonie dans les combles, la pose d'une bâche respirante (tressée) peut être proposée afin d'isoler les déjections du sol et d'en faciliter la collecte lors d'un nettoyage. Un tel nettoyage du guano est réalisé généralement une fois tous les 2-3 ans et au maximum une fois par an, en l'absence de la colonie, c'est-à-dire à partir d'octobre.

© GMN

Le nettoyage d'un comble est facilité par la pose d'une bâche respirante.

© J. Jean-Baptiste

3 - Il n'existe pas vraiment de solution pour les problèmes liés aux taches d'urine… Il faut là encore rassurer les propriétaires sur la non détérioration des matériaux lorsqu'il s'agit de bois dans les combles. S'il s'agit de matériaux d'habillage, il convient de trouver une solution technique pour que l'urine ne soit plus en contact avec le matériau (bâche) ou que les animaux quittent les lieux (cf fiche « derniers recours »). Un ponçage suivi d'une couche de peinture ou de lasure peut alors permettre de dissimuler l'auréole. Quant aux taches d'urine sur le crépi (chauves-souris dans une fissure de mur ou derrière un volet), elles s'effacent assez bien au nettoyeur à haute pression.

© GMN

L'urine de chauve-souris tâche le bois et la pierre mais ne les dégrade pas dans la plupart des cas.

Fiche situation N°4 : Phobie

Scénario :

La personne ne se plaint pas de nuisances particulières mais elle a une peur bleue des chauves-souris

Solution :

Etre à l'écoute, fournir des explications et informations rassurantes sur la biologie des espèces, comme par exemple : l'utilisation saisonnière du gîte, la mise-bas d'un seul petit par an et par femelle, leur régime alimentaire constitué uniquement d'insectes et d'araignées en Europe, le fait qu'elles ne dégradent pas les matériaux, et que ce sont des espèces gravement menacées (c'est une chance d'héberger une colonie !).
La phobie ne se maîtrisant pas, il n'est pas nécessaire de trop insister. Proposer de laisser un document de sensibilisation : une plaquette, un poster.

Si la colonie est menacée d'être détruite, proposer si c'est possible, l'obturation des accès au gîte (cf. fiche « derniers recours » page 28).

Témoignages :

Lors d'une intervention SOS chauves-souris, je me suis retrouvé seul à diagnostiquer la maison, la propriétaire préférant rester enfermée dans sa voiture après avoir obturé hermétiquement l'accès au gîte condamnant ainsi une colonie de pipistrelles.

Ladislas Biegala.

A St-Wandrille-Rançon /76, une personne phobique, après avoir découvert la présence d'une colonie de Pipistrelle commune derrière un habillage en ardoise d'un mur extérieur de sa maison, a appelé : des sociétés de dératiseurs, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), le CHENE (Centre d'Hébergement et d'Etudes sur la Nature et l'Environnement), le GMN, la SFEPM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères) et a fini par convaincre son propriétaire de faire enlever l'habillage par un couvreur. Le dialogue était impossible alors que la colonie ne posait aucun problème. Parfois, il n'y a pas de solution.

Christophe Rideau.

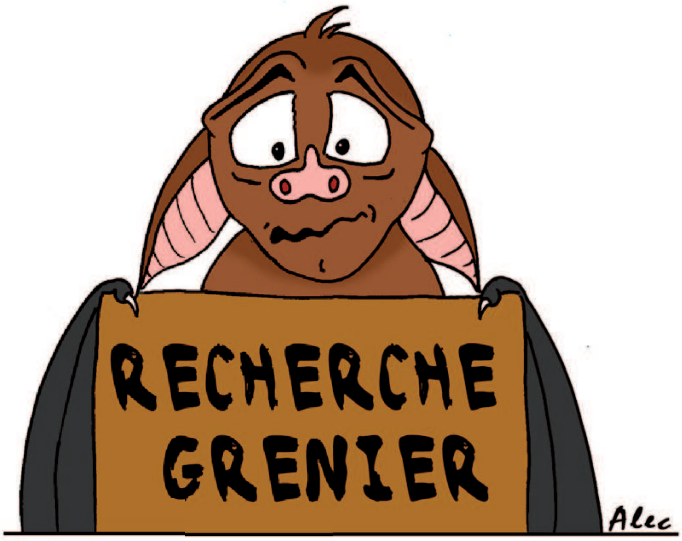

Fiche situation N°5 : Vente / Achat d'une maison occupée

Scénario :

Le propriétaire souhaite vendre sa maison sans chauves-souris / Quelqu'un souhaite acheter un bien où se trouvent des chauves-souris.

© GMN

Solution :

Si la présence de chauves-souris semble constituer un réel obstacle à la vente, proposer lors d'une visite d'un acheteur potentiel, d'accompagner le propriétaire pour expliquer la biologie de ces espèces et montrer qu'une cohabitation est possible :
Donner des informations rassurantes sur la biologie des espèces, comme par exemple : l'utilisation saisonnière du gîte, la mise-bas d'un seul petit par an et par femelle, leur régime alimentaire insectivore, elles ne dégradent pas les matériaux, ce sont des espèces menacées (c'est une chance d'héberger une colonie).
Ne pas hésiter à fournir une plaquette, un poster pour les éventuels acheteurs du bien.
Proposer des aménagements simples comme la pose de bâches pour limiter les nuisances.
Instaurer un suivi sur le long terme comme une convention de gestion (engagement écrit du GMN) peut aussi constituer un argument rassurant pour les acheteurs.

Si la colonie est menacée de destruction, proposer si c'est possible, l'obturation des accès au gîte (cf. fiche « derniers recours »).

Témoignage :

Une convention de protection a été établie entre le GMN et les propriétaires (indivision) d'une maison qui abrite une colonie de Grand Murin à Cormeilles/27. La propriété a été vendue avec précision dans l'acte notarié de la présence de cette espèce protégée et de l'existence de la convention. Informés, les acheteurs n'ont pas vu d'objection à cette démarche et ont acquis le bien. Depuis, le suivi et le nettoyage du site sont effectués chaque année par le GMN sans aucun problème.

Christophe Rideau.

Fiche situation N°6 : Traitement de la charpente

Scénario :

Le propriétaire souhaite traiter le bois de la charpente, utiliser un insecticide contre les mouches des greniers, les insectes xylophages, ou encore les champignons.

Explication :

Le traitement curatif du bois *in situ* avec des insecticides organochlorés et certains fongicides est considéré comme une cause importante de mortalité des chauves-souris dans toute l'Europe. Les Chiroptères sont très sensibles aux produits toxiques, surtout s'ils sont pulvérisés dans les combles. Les colonies s'installent souvent dans des greniers peu ventilés où la dispersion des substances chimiques est très lente.

Par ailleurs, de par l'importante surface de peau constituant leurs membranes alaires, les chauves-souris sont plus exposées aux substances nocives par contact direct que les autres mammifères. Ainsi, même en cas de simple badigeonnage des solives, elles seront imprégnées par le produit à son contact quand elles se frotteront aux poutres.

© GMN

© V. Culicchi

Les chauves-souris sont en contact direct avec le bois et parfois bien cachées, il est donc important de traiter le bois par injection en leur absence.

Elles peuvent également ingérer directement une partie des substances chimiques en léchant leurs membranes alaires et leur pelage ou en procédant avec d'autres individus de la colonie à des toilettages mutuels.

Dans de nombreux cas, il n'est pas nécessaire de traiter les charpentes contre les insectes xylophages contrairement aux idées reçues : charpentes en chêne, châtaigniers, douglas, … . Les charpentes industrielles en épicéa (appelé sapin du nord) sont déjà traitées, les charpentes traditionnelles (grosses sections) ne nécessitent généralement pas de traitement à moyen terme. En revanche, contre la mérule, le traitement antifongique est indispensable ! Il faut donc prendre un certain nombre de précautions.

Solution :

Il est indispensable de traiter pendant la période d'absence des chauves-souris. Dans la plupart des situations, il est évident qu'elles ne sont là qu'à certaines périodes (avril à octobre). Cependant quelques espèces peuvent être présentes dans les bâtiments toute l'année et il n'existe pas de solution idéale dans ces cas là, une inspection minutieuse des lieux permettra de localiser les individus et d'éviter de traiter au niveau de leurs gîtes.

Indiquer au propriétaire d'utiliser des produits non toxiques pour les animaux à sang chaud. La réglementation et les connaissances sur ces produits évoluant régulièrement, demandez conseil auprès du GMN ou de la Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères (SFEPM). Il est impératif de respecter rigoureusement les dosages et les précautions d'emploi mentionnées sur le produit.

Il est préférable d'utiliser des formules de traitement solubles dans l'eau plutôt que celles contenant des solvants pétroliers.

Concernant les techniques : conseiller au propriétaire d'utiliser des traitements par injection au cœur du bois plutôt qu'une projection générale. Un traitement par pulvérisation risque d'atteindre des parties non contrôlables de la charpente, comme des espaces étroits où pourraient se trouver des chauves-souris. Au besoin, protéger ces espaces pour éviter la diffusion du produit.

De même, avec le traitement par injection, l'insecticide se disperse à l'intérieur du bois sans recouvrir directement les zones où s'accrochent les chauves-souris, réduisant ainsi les risques d'effet de concentration et d'ingestion par les animaux. Garantir une bonne aération pendant au moins 4 semaines après le traitement.

Un contrôle de la colonie doit être effectué au moins la première année après le traitement pour suivre une éventuelle mortalité et pratiquer des analyses toxicologiques.

Témoignage :

Suite à une réunion de chantier en prévision d'un traitement curatif de la Mérule, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) signale la présence de chauves-souris dans les sous-sols du Château de Lantheuil (Calvados). Afin de concilier ce traitement avec la présence des chauves-souris, deux correspondants locaux du réseau SOS se rendent sur place.
Les différentes parties susceptibles d'être traitées pour la mérule sont visitées en compagnie des propriétaires, des artisans et de l'architecte des bâtiments de France ; la cave et les bas étages sont concernés. Un technicien signale qu'il a vu au moins vingt chauves-souris dans la cave cet hiver. La cave est inspectée dans la foulée : 2 femelles de Petit Rhinolophe à quelques jours de la mise bas (nouvelle colonie pour l'espèce) sont observées. Or cette cave sera traitée comme tout le reste des parties basses du château. Nous lui demandons s'il y a vraiment de la mérule dans cette partie du bâtiment soumis à l'obscurité, à très peu de courant d'air et sans boiserie (donc à priori défavorable à la mérule). Nous vérifions de suite et en effet, il n'y en a pas. La cave a donc finalement été retirée des zones à traiter.

William et Thomas Cheyrezy.

Fiche situation N°7 : Travaux

Scénario :

Le propriétaire souhaite rénover sa toiture, aménager ses combles, démolir un bâtiment, ...

Explication :

De manière générale, les combles ne sont utilisés par les chauves-souris que d'avril à septembre. Durant cette période, les colonies sont très sensibles aux dérangements, surtout durant l'élevage des jeunes en juin / juillet. C'est malheureusement aussi la période la plus favorable pour réaliser des travaux.
Si des travaux devaient être effectués en hiver, il faut aussi savoir que des individus peuvent hiberner dans les bâtiments (sous la toiture, dans la cave).

Solution :

S'agissant d'une colonie de reproduction dans les combles, si un report du chantier à une période moins dérangeante n'est pas envisageable, il peut être proposé l'obturation des accès au gîte (cf. fiche « derniers recours » page 28).

Une autre solution consiste à diviser le grenier à la verticale, avec de grandes bâches noires opaques. Ces toiles plastiques maintiendront les conditions de luminosité et de température favorables aux chauves-souris tout en permettant le déroulement des travaux (aménagement des combles, mise en place des tuiles/ardoises sur une partie du toit, …). Ces bâches doivent être agrafées après l'envol crépusculaire des adultes, tout le long de la poutre faîtière jusqu'au sol ; et déplacées au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Veiller à ce que les entrées du gîte ne soient pas obstruées ni modifiées et à ce que les emplacements où gîtent les chauves-souris ne soient pas non plus altérés.

S'agissant d'individus en hibernation avec impossibilité de report des travaux, se référer à la fiche dernier recours.

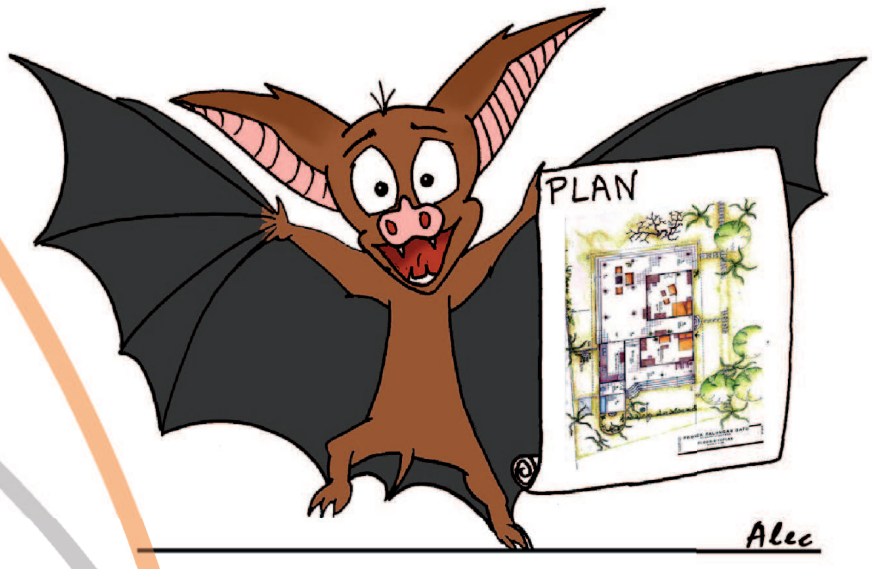

© E. Sauvage

Aménagement d'une « chiroptière » sur le toit / Mise en place d'un faux plafond muni d'une trappe afin de créer un espace sous combles réservé aux chauves-souris.

© E. Sauvage

Témoignage :

Le château de la Madeleine à Pressagny l'Orgueilleux/27 abrite depuis plusieurs années une colonie de Petit Rhinolophe, l'une des seules actuellement connues en Haute-Normandie. Le site est régulièrement suivi par une bénévole du GMN et des liens étroits ont été noués avec le propriétaire. Cette bonne entente s'est d'ailleurs concrétisée par la signature d'une convention de protection de la colonie et l'organisation de nuits de la chauve-souris. Lorsque le propriétaire a exprimé son souhait d'aménager les combles en pièces à vivre, une concertation s'est tout de suite mise en place pour concilier son projet de chambre d'hôte et la conservation des chauves-souris qu'il ne souhaitait absolument pas voir partir. Une solution a été trouvée : aménager un système de faux plafonds au dessus desquels les Petits Rhinolophes pourront continuer à évoluer ; et mettre en place une chiroptière dans la toiture pour qu'ils puissent accéder à leur gîte. Grâce au financement de la DREAL Haute-Normandie et à l'autorisation des Monuments Historiques, les travaux ont pu être réalisés en période d'absence des chauves-souris (février). Le suivi de la colonie permettra d'apprécier l'efficacité de ces aménagements.

Emilie Sauvage.

Fiche N°8 : Chauve(s)-souris dans les pièces habitées

Scénario :

La personne a trouvé une (ou plusieurs) chauve(s)-souris dans les pièces habitées de la maison (derrière les rideaux, …)

Explication :

1 - La (les) chauve(s)-souris sont entrées dans la maison durant la nuit alors que la fenêtre était ouverte.

Les chauves-souris sont très curieuses et en constante recherche de nouveaux terrains de chasse et de nouveaux gîtes. Il arrive donc fréquemment qu'un individu pénètre par erreur en pleine nuit dans une pièce par une fenêtre laissée ouverte. Parfois l'animal ne retrouve plus le chemin de la sortie et se pose alors dans un coin de la pièce (derrière les rideaux, …).

2 - Des individus d'une colonie s'infiltrent dans la maison.

La situation la plus courante concerne des jeunes chauves-souris ou des individus non expérimentés qui quittent leur gîte en rampant et arrivent dans la partie habitée. Il se peut également que suite à un rebouchage de leur accès habituel, les chauves-souris cherchent une sortie par les pièces habitées de la maison. Enfin, lors de périodes de fortes chaleurs les animaux peuvent tenter de trouver des conditions de températures plus supportables dans les étages inférieurs.

Solution :

1 - Pas de panique ! Ne pas chercher à déloger l'animal avec un balai, ou un chiffon ! Si l'individu est découvert tout de suite, laisser la fenêtre grande ouverte (fermer les autres issues), éteindre la lumière et sortir de la pièce. La chauve-souris ressortira en général d'elle-même.

Si l'animal n'est trouvé que le lendemain, rester calme, le laisser tranquille durant la journée et le soir, comme indiqué précédemment, éteindre la lumière, sortir de la pièce, ouvrir la fenêtre en fermant les autres issues puis attendre que l'animal retrouve tout seul le chemin de la sortie.

Autre solution, proposer à la personne d'attraper l'animal avec des gants et de le placer à l'extérieur derrière un volet ou sur un pignon bénéficiant du soleil en fin de journée ou encore de le conserver (à l'abri des chats dans une pièce tranquille) provisoirement dans un pochon en tissu ou dans un gant de toilette, puis de le relâcher le soir après l'avoir réchauffé (en plaçant le pochon contre soi).

© GMN

© GMN

2 - La solution consiste à localiser et à bloquer le (les) accès intérieurs permettant aux chauves-souris de passer du gîte au logement. Utiliser provisoirement du papier journal, du tissu et pour une obstruction définitive du plâtre, du silicone, des tasseaux, …. Eviter la mousse expansive qui peut être nocive. Les points de sortie des animaux peuvent être des interstices près de tuyaux d'évacuation, d'aération de salle de bain, de hotte, d'espaces entre les solives d'un plancher, d'une trappe de grenier peu étanche, de petites fentes autour d'un châssis de fenêtre. Chaque interstice de plus de 7mm de large peut être considéré comme un point d'accès potentiel. Il est donc souvent difficile de localiser et d'obturer tous les passages.

Il peut également être envisagé de réduire la partie des combles occupée par les chauves-souris en veillant à toujours maintenir un accès vers l'extérieur.

S'il s'avère que les intrusions dans les pièces habitées sont dues à un rebouchage de l'accès habituel de la colonie : rouvrir cet accès ou en aménager un nouveau.

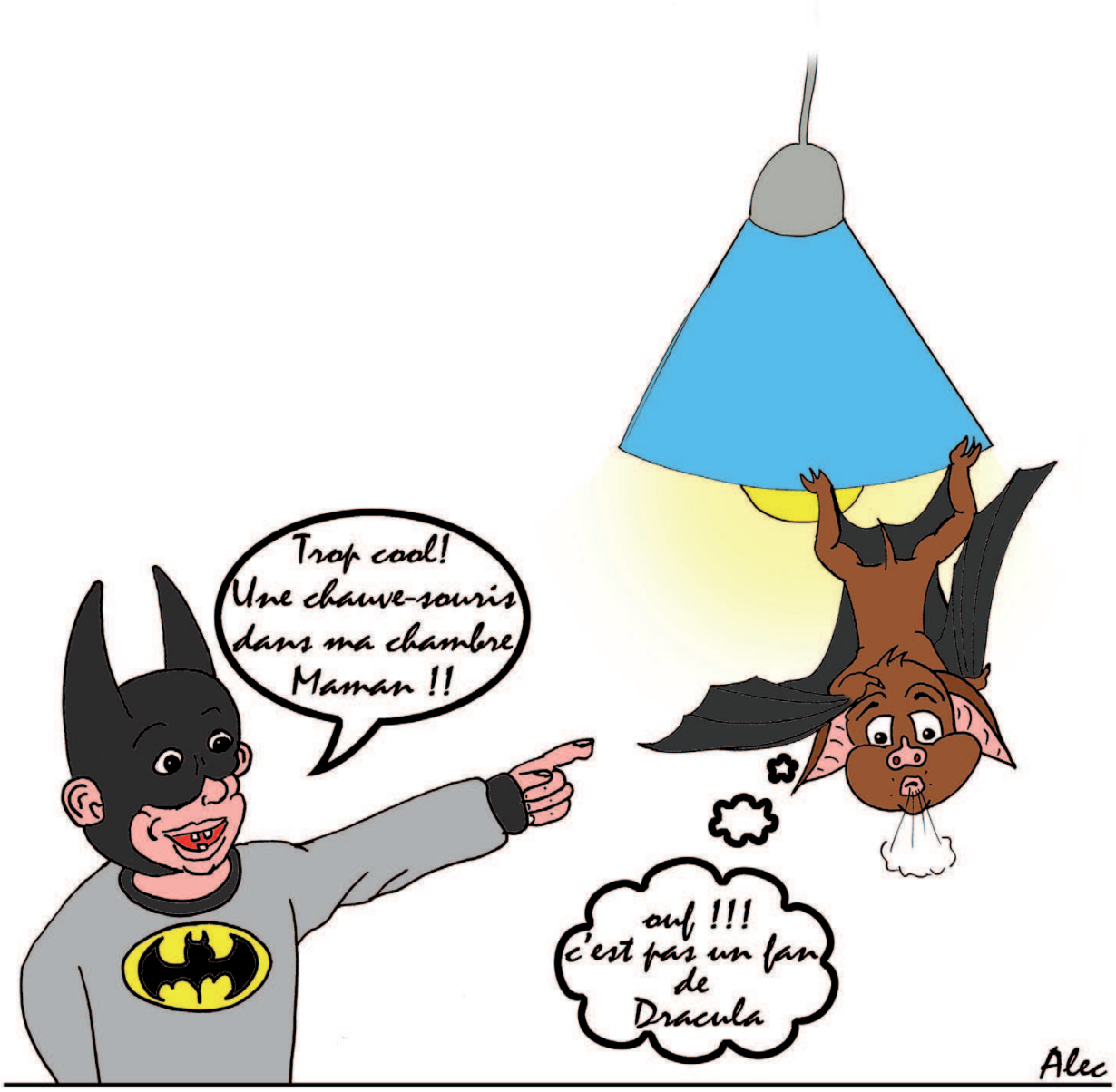

Fiche N°9 : Découverte d'un individu

Scénarios :

1 - La personne a trouvé une chauve-souris (jeune ou adulte) apparemment non blessée mais simplement affaiblie.

2 - La personne a trouvé une chauve-souris (jeune ou adulte) blessée

3 - La personne a trouvé un cadavre de chauve-souris

4- La personne a trouvé, en hiver, une chauve-souris en léthargie dans le garage, la cave, le conduit de cheminée, …

Explication :

Les chauves-souris sont souvent victimes d'accidents : attaque par un chat, mauvais temps, jeune tombé de la colonie, … . Aussi, un grand nombre d'appels SOS concerne la découverte d'individus en difficulté.

En période estivale, si l'animal est trouvé au sol ou à moins d'un mètre, il est fort probable qu'il soit blessé ou affaibli. Si l'individu est accroché au milieu d'un mur, il se peut qu'il se soit arrêté là juste pour la journée.

En période hivernale, il n'est pas rare que des personnes ayant découvert un individu en léthargie dans leur cave, garage (ou même conduit de cheminée) sollicite l'aide du réseau SOS Chauves-souris.

Solution :

Il faut tout d'abord déterminer si l'animal est un jeune ou un adulte et s'il présente ou non des blessures. En fonction de ces critères, la marche à suivre sera différente. Attention, les chauves-souris adultes peuvent avoir une très petite taille (pipistrelle de la taille d'un pouce)! Hormis durant la période mai/août, la découverte d'un jeune non volant est à exclure. Les toutes jeunes chauves-souris n'ont pas de poils ou juste un petit duvet.

1 - Individu sans blessure apparente, simplement affaibli :

- Si c'est un jeune :

Le mieux est toujours de le replacer au sein ou à proximité de la colonie (au niveau du trou d'accès au gîte) souvent à l'aplomb du lieu de découverte de l'individu. Le trou d'envol est généralement identifiable par les petites crottes noires qui constellent les abords. Penser à utiliser des gants pour toute manipulation ! Si l'animal ne peut être replacé directement au sein de la colonie, attendre le soir pour le placer en hauteur à proximité du lieu de découverte. Sa mère peut venir le récupérer. Ne pas hésiter à renouveler la tentative 2 ou 3 soirs de suite, si ça ne fonctionne pas le premier soir.

Si ces tentatives échouent, le petit a peu de chances de survivre. Seule solution, conduire l'individu dans un centre de soins spécialisé pour la faune sauvage (contacts page 39). En attendant, le garder dans un pochon en tissu ou dans un gant de toilette fermé à l'extrémité (à l'abri des chats) ou éventuellement dans une boîte en carton percée de trous (type boîte à chaussures), dans une pièce calme à l'abri des courants d'air. Le jeune doit être maintenu au chaud (environ 40°C), à l'aide d'une bouillotte par exemple. On peut tenter de le nourrir à l'aide d'une seringue sans aiguille, d'une pipette (toutes les 2, 3 ou 4 heures) avec des aliments liquides (lait pour chat ou chien).

- Si c'est un adulte:

En journée, conserver l'animal à l'abri des prédateurs (chats), dans une pièce calme, à l'abri des courants d'air. Installer la chauve-souris dans un pochon en tissu, un gant de toilette refermé à l'extrémité, une boîte à chaussures percée de trous, placée à la verticale (l'animal peut se mettre en position suspendue, ce qui est plus naturel pour lui) et équipée d'un support auquel la chauve-souris pourra s'accrocher (tissu, papier essuie-tout, morceau de moustiquaire agrafé dans le fond de la boîte par exemple). Si elle est simplement affaiblie, elle pourra sans doute redécoller après une journée de repos. Le soir, placer le pochon/gant contre son corps pour permettre à l'animal de se réchauffer avant le relâcher. Si les conditions météo sont clémentes (température supérieure à 10°C, pas de vent ni de pluie), placer la chauve-souris en hauteur (environ 2 m pour pouvoir la récupérer si elle ne s'envole pas) sur un arbre, un mur, un rebord de fenêtre, … . Si au bout d'une demi-heure, elle n'est toujours pas repartie, la replacer dans le pochon/gant ou la boîte et retenter un relâcher le lendemain soir.

En journée : A noter qu'il est possible de la nourrir avec des vers de farine (larves de *Tenebrio molitor*) ou des larves de teignes de ruche *Galleria mellonella* (retirer au préalable la tête) trouvés en animalerie (ceux trouvés en magasins de pêche sont souvent traités). Il faut également essayer de la réhydrater à l'aide d'une pipette ou d'une seringue sans aiguille.
Si malgré tous ces efforts, l'animal ne repart pas, contacter un centre de soins (page 39).

© C. Ferrand

Oreillard gris nourri aux vers de farine.

2 – Individu blessé :

- Si c'est un jeune : il doit être conduit le plus rapidement possible vers un centre de soins (page 39).

- Si c'est un adulte : Il doit être conduit le plus rapidement possible vers un centre de soins sauf si la blessure se situe simplement au niveau du patagium (trou dans la membrane alaire). En effet, le patagium est un tissu vivant capable de se reconstituer en quelques jours. Il n'est donc pas nécessaire de conduire l'animal en centre de soins (à condition bien sûr que la personne soit prête à conserver la chauve-souris quelques jours). En attendant que l'animal reprenne des forces, suivre les instructions données pour « si c'est un adulte simplement affaibli » et ne tenter un relâcher qu'une fois la membrane de l'aile cicatrisée.

En hiver, procéder de la même façon mais essayer de libérer l'animal dans une cave accessible (présence de soupiraux, accès suffisamment grand sans grillage, …) ou pourquoi pas dans une cavité souterraine connue à proximité. La chauve-souris pourra hiberner sur place ou repartir.

Quelle que soit la période de l'année, si l'animal est incapable de redécoller, prendre contact avec un centre de soins (page 39).

3 – Découverte d'un cadavre : C'est une donnée intéressante à recueillir ! Demander à la personne de prendre plusieurs photos et les faire parvenir au GMN par messagerie électronique afin d'identifier l'espèce. En fonction, il pourra s'avérer nécessaire de récupérer le cadavre. Si le cadavre est frais, l'animal pourra être envoyé à l'ANSES dans le cadre du programme national de surveillance épidémiologique.

4 – Découverte d'un individu en léthargie en hiver dans une cave, un garage, un conduit de cheminée : Si l'animal hiberne dans la cave ou le garage, il n'y a pas grand chose à faire si ce n'est le laisser tranquille et veiller à ce qu'il ait un accès vers l'extérieur. En revanche, la présence d'une chauve-souris dans un conduit de cheminée est nettement plus problématique et nécessite lorsque c'est possible, une intervention pour déplacer l'animal (cave, cavité souterraine) ou l'amener à un centre de soins.

© V. Culicchi

La fraîcheur de la cave est appréciée du Petit Rhinolophe en hibernation.

Fiche situation N°10 : Dernier recours

Scénario :

La personne ne veut rien entendre et menace de détruire la colonie.
Une colonie est découverte fortuitement lors de travaux (réfection de toiture, destruction de bâtiment, ponts, …) qui ne peuvent être différés (sécurité publique).

Solution :

L'obturation des accès au gîte

Avant d'engager une obturation d'accès au gîte, il est primordial de s'assurer qu'il n'y a plus de chauves-souris à l'intérieur en respectant les recommandations indiquées ci-après.
Enfermer les individus les conduirait à rechercher « en panique » une autre sortie et à passer dans les pièces habitées. Bien plus grave, cela pourrait entrainer leur mort ce qui, d'un point de vue règlementaire (interdiction de détruire ces espèces) et sanitaire (cadavres, mouches, odeurs) serait plus problématique. Ces arguments sont très utiles lorsque les propriétaires sont trop pressés !

Comment s'assurer que les chauves-souris sont absentes d'un gîte, d'une toiture par exemple, avant d'entamer des travaux d'obturation des accès ?

Il convient au préalable de localiser les accès utilisés par les animaux à l'envol, lorsque ceux-ci sont présents. Le propriétaire ou le locataire peut s'en charger au cours d'une ou deux soirées en lui précisant de choisir des soirées chaudes et non ventées. Avant d'entamer les travaux à la période propice (avant naissance des jeunes mars-avril ou après dispersion de la colonie octobre-novembre), il convient de vérifier qu'aucune chauve-souris ne quitte le gîte la veille des travaux en choisissant une soirée propice à la sortie des animaux. S'il reste quelques animaux, l'obturation temporaire des accès devra être réalisée de nuit avec des matériaux dont la mise en place est aisée dans des espaces étroits (papier journal, chiffons, mousse, …) pour pouvoir ensuite finaliser les travaux de jour. Une autre solution consiste à obturer tous les accès sauf un, le plus utilisé, et placer ensuite une sorte de chaussette, bricolée à l'aide d'une bâche plastique semi-rigide et d'un cadre bois fixé à l'entrée du gîte. Ce dispositif autorise la sortie des chauves-souris mais pas leur entrée. Ce dernier cas de figure semble particulièrement adapté à l'automne lorsque l'on suppose la présence des animaux au sein du gîte en période hivernale.

Délogement des chauves-souris

Si la proposition d'obturer les accès au gîte (en l'absence des animaux) et que le rappel à la réglementation (espèces protégées, signalement à la police de l'Environnement/ONCFS, passible d'amende, …) ne suffit pas à convaincre le propriétaire alors, en tout dernier recours, s'impose le déplacement des individus (s'ils sont accessibles). Ceci n'arrive heureusement que très rarement et que dans des cas bien précis.

De même, dans le cas où un bâtiment/un pont occupé doit être démoli pour des raisons de sécurité publique et qu'un report du chantier est impossible, le délogement des animaux peut être l'unique solution. Là aussi, c'est une situation rencontrée très rarement.

La capture et le déplacement des animaux ne peuvent être effectués que par des chiroptérologues expérimentés et détenteurs d'une dérogation autorisant la capture et la manipulation (Arrêté préfectoral).

Le délogement d'une colonie de chauves-souris doit rester un cas exceptionnel.

Fiche situation N°11 : Cas particuliers

CHAUVES-SOURIS DANS UN ARBRE

Scénario :

1- Des agents forestiers ont trouvé des chauves-souris (au sol ou dans une cavité arboricole) lors de l'abattage d'un arbre.

2 -Un gîte de chauve-souris a été découvert dans un arbre qui doit être abattu.

Explication :

De nombreuses espèces de chauves-souris gîtent dans les arbres (loges de pics, écorces décollées, …) que ce soit en été ou en hiver. L'abattage des arbres (pour des raisons d'exploitation, de sécurité) peut donc constituer une menace importante pour ces gîtes arboricoles et leurs occupants.

Solution :

1- Lorsque des chauves-souris ont été découvertes au sol ou dans une cavité suite à l'abattage d'un arbre, il faut intervenir pour évaluer la mortalité et récupérer les individus éventuellement blessés (les conduire en centre de soins). Les animaux rescapés peuvent être mis à l'abri des prédateurs (cf page 25) avant de les relâcher sur le lieu de découverte, le soir.

2- Selon la période d'occupation du gîte connue (été ou hiver), une concertation avec les agents forestiers est indispensable pour discuter d'un report des travaux, même s'il n'existe pas vraiment de période sans risque… . Si l'abattage ne peut être différé (raisons de sécurité), il peut être proposé une obturation du gîte (s'il est accessible et s'il s'agit d'une occupation estivale !) après l'envol crépusculaire des animaux. La solution de dernier recours peut également être envisagée.

© C. Bonjean

© C. Bonjean

Les fissures, décollements d'écorces et trous de pics constituent également des gîtes pour les chauves-souris. / Barbastelle d'Europe dans une fissure arboricole.

CHAUVES-SOURIS DANS UN PONT

Scénario :

Des chauves-souris ont été découvertes dans un pont lors de travaux.

Explication :

Plusieurs espèces de chauves-souris hibernent ou installent leurs colonies dans les ouvrages d'art : disjointements, drains, piles creuses, et corniches offrent de multiples abris aux Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à moustaches, Grand Murin, Barbastelle, … .

© R. Harivel

Colonie de Murins de Daubenton découverte sous un pont.

Solution :

Si des chauves-souris sont découvertes dans un pont lors de travaux, des dispositions doivent être prises en concertation avec les services responsables de l'entretien des ouvrages.

Un report du chantier à une période plus favorable est la meilleure solution. Néanmoins, il faut savoir qu'aucune période de l'année ne peut être considérée sans risque pour les Chiroptères. En hiver, des individus peuvent trouver refuge tout au fond des fissures et des drains au cœur de l'ouvrage. En été, certaines espèces peuvent installer leurs colonies de reproduction.

Il est en général préconisé d'intervenir plutôt fin septembre, tous les animaux sont actifs, penser à marquer le gîte occupé (trou, disjointement, …) à la peinture pour un repérage facile par les services d'entretien de l'ouvrage.

Si la pérennité de l'ouvrage et la sécurité publique ne sont pas menacées, il doit être proposé une réservation du (ou des) gîte (s) occupé (s) (pas de rebouchage ni de rejointoiement) avec un matériau solide qui ne se désagrégera pas au passage d'un éventuel nettoyeur haute pression ou lors de la projection de mortier (travaux de rejointoiement). Ce « bouchon » enlevé, les chauves-souris pourront retrouver leurs gîtes à l'issue des travaux ou à la prochaine saison.

La situation est plus délicate lorsqu'il s'agit d'une occupation hivernale. Il peut être envisagé de protéger les parties occupées par les chauves-souris en léthargie, le temps du nettoyage ou du rejointoiement pour ne pas avoir à déplacer/déloger les animaux. La présence d'un chiroptérologue est nécessaire durant cette opération.

En cas d'impasse, se référer à la fiche dernier recours page 28.

© GMN

Les anfractuosités présentes dans les murs, drains et les voûtes des ponts sont favorables aux chauves-souris été comme hiver.

© GMN

Répondre aux questions les plus fréquentes

Les chauves-souris transmettent-elles la rage ?

La rage est une maladie virale qui entraine des lésions neurologiques graves. Dans la plupart des cas, elle est inoculée par morsure d'un animal contaminé. Le virus étant présent dans la salive, la morsure permet sa diffusion directement dans le sang. En Europe, les deux formes du virus présentes chez les Chiroptères sont peu contagieuses pour l'Homme et bien que le virus puisse attaquer toutes les espèces de chauves-souris, il est principalement observé chez la Sérotine commune. A noter que la rage chez les chauves-souris (*lyssavirus*) est différente de la rage du renard, rage dite « vraie ». De plus, une chauve-souris ne mord pas si elle n'est pas manipulée! Vivre à proximité ne constitue donc pas un risque de contamination.

Rassurer/expliquer et préconiser de ne toucher les chauves-souris que si c'est vraiment indispensable. Par mesure de précaution et afin d'éviter les morsures, ne pas manipuler les animaux sans se munir de gants ou de chiffons.

© P. Spiroux

Colonie de Sérotine commune.

Le guano est-il vecteur de maladies ?

Il n'existe pas de virus pathogènes dangereux dans le guano des espèces européennes. Les champignons du genre *Histoplasma* qui se développent dans le guano peuvent être responsables, en zone tropicale exclusivement, d'une affection respiratoire baptisée l'histoplasmose, potentiellement mortelle chez l'Homme. Ces champignons ne trouvent pas les conditions d'humidité et de chaleur nécessaires à leur développement en Europe, il n'y a donc aucun risque.

Bien que le guano ne transmette pas de maladies, il est également recommandé d'utiliser, par mesure de précaution, des gants, voire des masques en cas de manipulation.

Les chauves-souris vont-elles pulluler ?

Contrairement aux rongeurs, la stratégie de reproduction des chauves-souris ne repose pas sur la production annuelle d'un grand nombre de jeunes. En effet, seuls 2/3 des femelles d'une colonie sont fécondées et ne donnent naissance qu'à un seul petit par an.

De plus, on note une mortalité très élevée (de l'ordre de 65%) des jeunes au cours de leur première année de vie. Une telle dynamique ne permet pas un développement rapide de la population, ni son rétablissement en cas de chute des effectifs. Par ailleurs, la taille des colonies de Pipistrelle commune connues en Normandie n'excède généralement pas les 150 adultes. Une colonie récemment installée peut voir son effectif croître jusqu'à un certain niveau en fonction des ressources alimentaires présentes dans le périmètre d'action de la colonie. A partir d'un seuil, la colonie se divise et une partie des individus va former une nouvelle colonie « fille » dans un autre gîte.

Les Chauves-souris causent-elles des dégâts (ronger la charpente, l'isolation, les câbles électriques, …) ?

Les chauves-souris ne sont pas des rongeurs. Contrairement à ces derniers, elles ne grignotent/rongent pas la charpente, l'isolation ou les câbles électriques. Elles ne construisent pas de nid, n'apportent pas de matériaux, n'agrandissent pas non plus les accès par lesquels elles passent. Elles se contentent de s'installer dans le gîte !

Les Chauves-souris vont-elles rester longtemps ?

Que les chauves-souris soient présentes dans la cave en hiver ou dans les combles en été; leur présence est souvent saisonnière !

Il arrive cependant, que certains individus hibernent et mettent bas sur le même site, comme les pipistrelles.

Dans tous les cas, rassurer la personne en expliquant la biologie et l'écologie des chauves-souris et fournir une plaquette ou un poster.

Transmettre ses interventions

Transmettre les informations recueillies lors d'une intervention est indispensable à l'amélioration des connaissances sur la répartition régionale des espèces, ainsi qu'au suivi et à la protection d'éventuelles colonies découvertes.

De plus, le nombre et le type d'interventions, constituent autant de données importantes pour optimiser le fonctionnement du réseau SOS.

Ces éléments sont à communiquer au Groupe Mammalogique Normand chaque année.

Afin de vous aider dans cette démarche et de faciliter le traitement des données, vous pouvez les saisir dans un tableur excel prévu à cet effet, ou encore utiliser la fiche de liaison à compléter pour chaque intervention. Ces outils de saisie sont disponibles sur demande auprès du GMN.

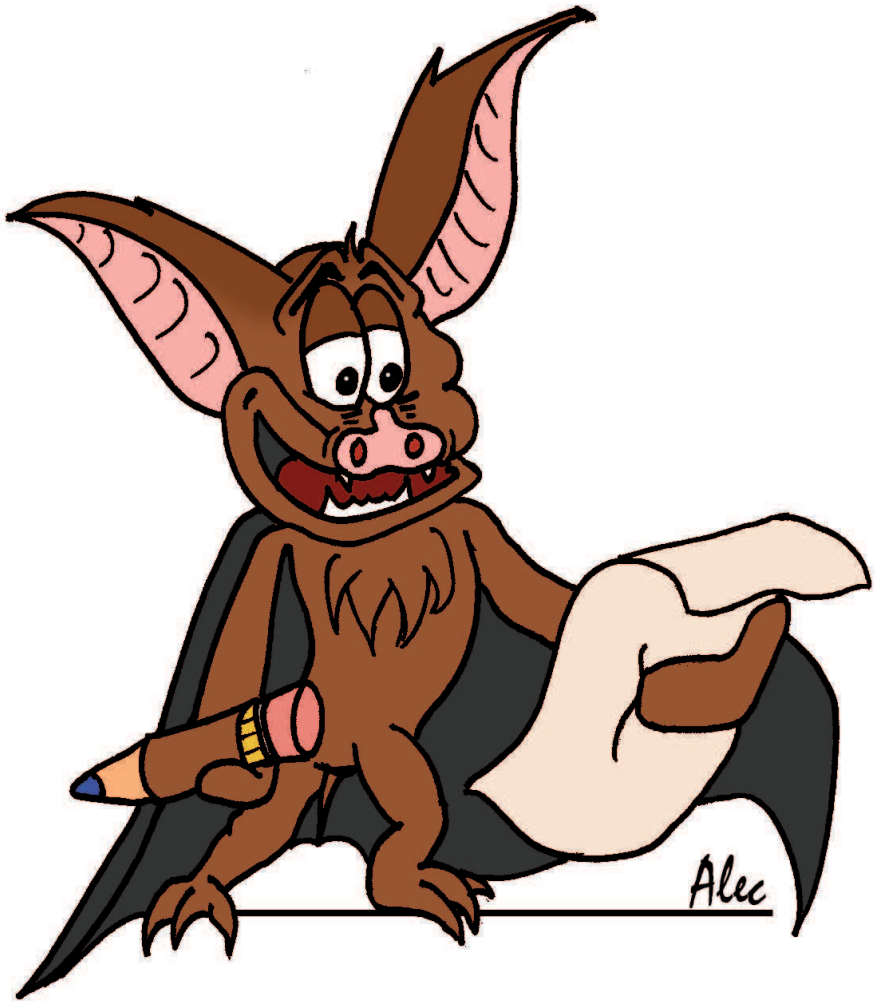

Fiche de liaison Normandie

SOS pris en charge par :……

Date de l'appel :……

Commune concernée :…… Département :…….....

Coordonnées du contact :
Nom-Prénom :…….....
Adresse :……...
Commune et code postal : ……..……
Téléphone : ……..

Raison de l'appel : Bruit Salissures Odeurs Peur/Phobie Animal blessé Autre
……

Type de Gîte : Eglise Habitation Arbre Pont Autre……...

Localisation précise: Cave Souterrain Comble Voute de pont Autre……

Accessibilité (besoin d'une échelle, ou autre matériel) :…….....
……

Solution proposée :…….....
……

Intervention sur place : non oui, le ……/……../……..

Comment la personne a obtenu les coordonnées du GMN ?
Mairie Pompiers Vétérinaire Internet Structure relais (préciser laquelle) Autre
……

Informations complémentaires :
Espèce(s) concernée(s) ou description sommaire :……
……
Nombre approximatif……
Comportement du propriétaire (conciliant ou pas)…….....

Notes :

Merci de retourner cette fiche au Groupe Mammalogique Normand avant la fin de l'année !
- Mairie d'Epaignes - 27260 Epaignes / gmn@gmn.asso.fr / 02.32.42.59.61

Fiche de liaison Normandie

SOS pris en charge par :……

Date de l'appel :……

Commune concernée :…… Département :…….....

Coordonnées du contact :
Nom-Prénom :…….....
Adresse :……...
Commune et code postal : ……..……
Téléphone : ……..

Raison de l'appel : Bruit Salissures Odeurs Peur/Phobie Animal blessé Autre
……

Type de Gîte : Eglise Habitation Arbre Pont Autre……...

Localisation précise: Cave Souterrain Comble Voute de pont Autre……

Accessibilité (besoin d'une échelle, ou autre matériel) :…….....
……

Solution proposée :…….....
……

Intervention sur place : non oui, le ……/……../……..

Comment la personne a obtenu les coordonnées du GMN ?
Mairie Pompiers Vétérinaire Internet Structure relais (préciser laquelle) Autre
……

Informations complémentaires :
Espèce(s) concernée(s) ou description sommaire :……
……
Nombre approximatif……
Comportement du propriétaire (conciliant ou pas)…….....

Notes :

Merci de retourner cette fiche au Groupe Mammalogique Normand avant la fin de l'année !
- Mairie d'Epaignes - 27260 Epaignes / gmn@gmn.asso.fr / 02.32.42.59.61

Notes et Remarques

Cette double page est destinée à vos notes et remarques qui permettront de compléter les informations de ce guide.

GMN

S.O.S.

Alec

Contacts utiles

Coordinateur du réseau SOS en Normandie: Le Groupe Mammalogique Normand
Siège à Epaignes (27): 02.32.42.59.61
Antenne bas-normande à Hérouville-Saint-Clair (14): 09.54.53.85.61

Centres de soins :
Association Le C.H.E.N.E. à Allouville Bellefosse (76): 02.35.95.75.04
La Dame Blanche à Saint-Julien-de-Mailloc (14) : 02.31.63.91.70
Cécile Ferrand (76) : 06 03 29 54 50 / cecilie37@hotmail.fr

Besoin d'un gîte à chauves-souris ?
Association Faune et Espaces à Grand-Quevilly (76): 02.35.68.89.93.

© Céline Lecoq - CPIE du Cotentin.

Pour aller plus loin...

Sites internet :

Groupe Mammalogique Normand :
www.gmn.asso.fr/
Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères :
www.sfepm.org/
Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges :
www.museum-bourges.net/
Plan National d'Actions Chiroptères :
www.plan-actions-chiropteres.fr/
Plecotus, groupe de travail Chauves-souris de l'association Belge Natagora :
www.natagora.be/plecotus/index.php?id=plecotus
Centre de Coordination Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris, Suisse :
www.ville-ge.ch/mhng/cco

Références bibliographiques :

Arthur L. & Lemaire M., 2009. - Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse – Collection Parthénope, Biotope, 544 p.

Arthur L. & Lemaire M., 1999. - Les chauves-souris, maîtresses de la nuit - Delachaux & Niestlé. 272 p.

Dietz C., Von Helversen O. & Nill D., 2009 - L'Encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord. –Delachaux & Niestlé, 400 p.

Fairon J., Busch E., Petit T. & Schuiten M., 2004 - Guide pour l'aménagement des combles et clochers des églises et autres bâtiments - Institut royal des sciences naturelles de Belgique, Région Wallonne, 81 p.

Marnell F. & Presetnik P., 2010 - Protection des gîtes épigés de chauves-souris (en particulier dans les bâtiments d'intérêt patrimonial culturel) - Eurobats Publication Series N°4, 59 p.

Blant M. 1992 – Guide pour la protection des chauves-souris lors de la rénovation des bâtiments – Cahier de l'environnement n°169 de l'Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage, Berne, 30 p.

Fédération des Clubs CPN, 2003 - Protéger les Chauves-souris - Cahier technique de la Gazette des Terriers, 44 p.

Fédération des Clubs CPN, 2003 - Sur les traces des Chauves-souris - Cahier technique de la Gazette des Terriers, 84 p.

Groupe Mammalogique Breton & Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères, 2011 – Guide Technique : Accueillir des chauves-souris dans le bâti et les jardins, 30 p.

Groupe Mammalogique Normand , 2004 – Mammifères sauvages de Normandie : statut et répartition – Groupe Mammalogique Normand, 2ème éd., 306 p.

Ce guide SOS chauves-souris a été élaboré grâce au soutien financier de la Région Basse-Normandie, des DREALs Haute et de Basse-Normandie et des fonds européens FEDER dans le cadre du Plan Interrégional d'Actions Chiroptères de Normandie.

Coordination : E. Sauvage, M-C. Sicot.

Rédaction : D. Benoist, L. Nicolle, E. Sauvage, MC. Sicot.
Clé de détermination inspirée du guide technique du Groupe Mammalogique Breton « Opération Refuges pour les Chauves-souris ».

Relecture : L. Arthur, D.Benoist, L. Biegala., C. Bonjean, C. Ferrand, F. Gabillard, R. Harivel, J. Jean-Baptiste, G. Landais, F. Leboulenger, M. Lorthiois, F. Marchalot, L. Nicolle, G. Récher, E. Sauvage, C. Rideau, MC. Sicot.

Dessins: © Alec - A. Hurel © Céline Lecoq - CPIE du Cotentin.
Le cycle de vie des chauves-souris a été réalisé d'après la plaquette chauves-souris de la Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères.
Silhouettes inspirées de ARTHUR et LEMAIRE « Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse ».

Photos : © GMN, L. Biegala, B. Burnouf, V. Culicchi, C. Ferrand, R. Harivel, J. Jean-Baptiste, P. Spiroux, P. Sabine et F. Deschandol, C. Rideau, C. Bonjean, F. Schwaab, E. Sauvage.
Conception graphique : A. Hurel.
Impression : Imprimerie Services.

Plan Interrégional d'Actions en faveur des Chauves-souris de Normandie

Région Basse-Normandie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
HAUTE-NORMANDIE
BASSE-NORMANDIE

l'Europe s'engage en Basse-Normandie avec le FEDER